

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

02/12/80 du 29/12/1982
DECRET N° /MPS/DGTFP/DFP.22024/18

Portant intégration et nomination de Monsieur
LEBANITOU Léon dans les cadres de la catégo-
rie A, hiérarchie I des Services
Administratifs de la Santé.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13-11-80 portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant statut général des
fonctionnaires ;

D.B.

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21-6-58 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 65/50 du 16-2-65 fixant le statut commun
des cadres Administratifs de la Santé Publique ;

(/u le décret n° 62/130/MF du 5-7-62 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195/FP du 5-7-62 fixant la hiérarchisa-
tion des diverses catégories des cadres ;

D.C.F.

(/u le décret n° 62/197/FP du 5-7-62 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3-2-62 portant
statut général des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5-7-62 relatif à la nomination
et à la réaffectation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

(/u le décret n° 63/81/FP-SE du 26-3-63 fixant les condi-
tion dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent
subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8 ;

(/u le décret n° 67/50/FP-SE du 24-2-67 réglementant la
prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclas-
sements ;

(/u le décret n° 74/470 du 31-12-74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5-7-62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 79/154 du 4-4-79 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 80/644 du 28-12-80 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 26-1-81 au décret n° 80/
644 du 28-12-80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le décret n° 81/017 du 26-1-81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;

(/u la lettre n° 1315/DGAS du 23 Novembre 1981 de la Direc-
tion Générale des Affaires Sociales, transmettant le dossier de l'intéressé

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du Décret n° 65/50 du 16-2-65 susvisé, Monsieur LEBANITOU Léon, né le 7 Juin 1953 à Dacongo, titulaire de la Licence en Psychologie (Spécialité : Psychologie Clinique), obtenue à l'Université de la Havane (CUBA), est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs de la Santé et nommé au grade d'Administrateur de la Santé Stagiaire, indice 790.

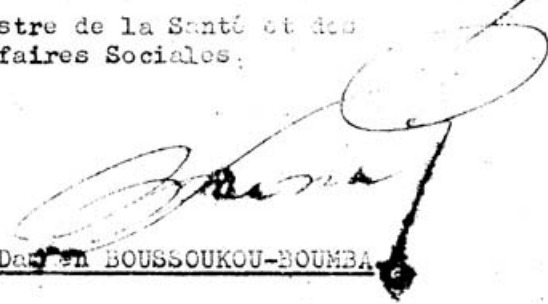
ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de la Santé et des Affaires Sociales.

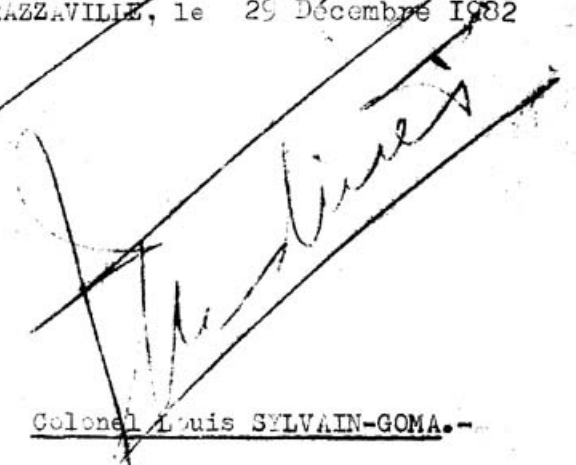
ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet pour compter du 26-12-81, date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 29 Décembre 1982

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

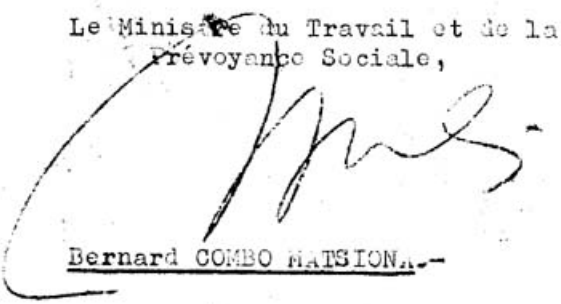
Le Ministre de la Santé et des
Affaires Sociales,


Pierre Dassen BOUSSOUKOU-BOUMBA


Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,


Bernard COMBO MATSIONA.-


Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

JORPC
DGTFP/DFP
DFP/BST
D.B.
D.C.F.
M.S.A.S.
DOSSIER
INTERESSE
SGCM/BC

1
3
1
3
1
2
3
1
2